

## **RÈGLEMENT**

*Concours de Photographie organisé par la municipalité de Barbâtre*

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS**

La commune de Barbâtre, ci-après désignée « organisateur », organise le 4ème concours de photographie du 1<sup>er</sup> mai au 10 juillet 2021. Exposition au vote du public du 1<sup>er</sup> au 8 août 2021. Le thème est « LES PONTS » (liberté vous est laissée sur l'interprétation).

Chaque concurrent devra remettre deux images au maximum au format allant du A4 au 30x30 en couleur ou Noir & Blanc sans signature ou signe distinctif visible sur les épreuves.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

- Le concours est ouvert aux personnes physiques, photographes **amateurs** uniquement, ci-après désignés « participants ».
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.
- Les participants s'inscrivent de façon individuelle.
- Deux catégories sont créées : ADO de 10 à 17 ans et ADULTE à partir de 18 ans.
- Pour s'inscrire les participants devront remplir une fiche d'inscription. Les fiches d'inscription sont à retourner avec les photos dans une seule et même enveloppe.

(Explications sur le bulletin d'inscription)

- A réception, les photos seront répertoriées et référencées de façon anonyme afin de préserver l'impartialité du jury.

### **ARTICLE 3 - LES MEMBRES DU JURY**

Les membres du jury seront désignés par les organisateurs en temps voulu.

Il pourra être composé de photographes professionnels, amateurs, artistes peintres, d'élus et de membres de la commission culturelle communale.

### **ARTICLE 4 - PIECES A FOURNIR**

- Il n'est pas demandé de document ou d'attestation de renoncement aux droits sur vos photos.  
Ces clichés sont **votre propriété** et en aucun cas vous ne devez accepter une telle demande.

### **ARTICLE 5 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Il n'est demandé aucune participation pécuniaire, le concours étant entièrement gratuit.

Les photos sont à envoyer sous enveloppe à :

CONCOURS PHOTO

Mairie de Barbâtre

Rue de l'église

85630 Barbâtre

## ARTICLE 6 - PRISE DE VUE

MATERIEL DE PRISE DE VUE : les photographes pourront utiliser les appareils photographiques de leur choix, du téléphone portable à l'appareil le plus sophistiqué, il appartient aux participants de décider des moyens qu'ils vont utiliser, les engins volants (cerf-volant...). ATTENTION ! LES DRONES SONT INTERDITS SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER !

## ARTICLE 7 - UTILISATION DES PHOTOS

Les photographes participants autorisent les organisateurs à utiliser les clichés le temps de l'exposition prévue en août à une date qui sera précisée ultérieurement.

Cette utilisation ne pourra en aucun cas donner droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

## ARTICLE 8 - LES PRIX

Quatre prix sont prévus. Il n'y aura pas d'exæquos. En cas d'égalité, le jury devra se prononcer pour départager les clichés. Leur décision est irrévocable.

1<sup>ier</sup> prix : Un chèque cadeau de 50 €

2<sup>ième</sup> prix : Un chèque cadeau de 40 €

3<sup>ième</sup> prix : Un chèque cadeau de 30 €

Prix ado = chèque cadeau

- Coup de Cœur du PUBLIC : un atelier photo de 1h30 sur le thème de votre choix à décider avec Philippe Caumont

## ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès de la mairie de Barbâtre ou sur [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

## ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours, y compris le jour de l'évènement. Il en informerait, le cas échéant les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 11 – DIFFUSION PHOTOS

Il est formellement interdit de diffuser ses photos prises pour le concours, sur les réseaux sociaux avant la remise finale de prix. Tout manquement à cet article entrainera une disqualification de l'auteur !

## INFORMATIONS ET CONTACTS

Commission culturelle de la mairie de Barbâtre : [culture-animations@barbatre.fr](mailto:culture-animations@barbatre.fr)

Philippe Caumont : [philippecaumont@gmail.com](mailto:philippecaumont@gmail.com)

Concours photo de la commune de Barbâtre  
Thème « LES PONTS »  
Bulletin d'inscription.

NOM : .....PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../.....

ADRESSE .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.

Fait à : ..... le : ...../...../2021

Signature :

.....

Concours photo de la commune de Barbâtre  
Thème « LES PONTS »  
Bulletin d'inscription.

NOM : .....PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../.....

ADRESSE .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.

Fait à : ..... le : ...../...../2021

Signature :

## Mode d'emploi à respecter scrupuleusement

1. Compléter le ou les bulletins scrupuleusement.
2. Glisser le ou les bulletins dans DES ENVELOPPES SEPARÉES.
3. Coller les enveloppes cachetées aux dos des photos.
4. Sur les enveloppes, ne doivent apparaître que les catégories :

**ADO**

**ADULTE**

Mettre les photos dans une enveloppe postale, et les adresser sans indiquer votre adresse au dos ! (Ou les remettre en mairie)

CONCOURS PHOTO  
MAIRIE DE BARBATRE  
RUE DE L'ÉGLISE  
85630 BARBATRE